

# Aide-mémoire en cas d'accident de la route



## Détails de l'accident

Date : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

Lieu : \_\_\_\_\_

Description des blessures : \_\_\_\_\_

Description des dommages au véhicule : \_\_\_\_\_

Emplacement actuel du véhicule : \_\_\_\_\_

Nom du policier : \_\_\_\_\_

Matricule : \_\_\_\_\_

Numéro d'incident : \_\_\_\_\_

Accusations portées (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

## Vos renseignements

Conservez ces renseignements dans votre voiture pour les donner à l'autre conducteur.

Votre nom : \_\_\_\_\_

Numéro de permis de conduire : \_\_\_\_\_

Assureur : \_\_\_\_\_

Numéro de police : \_\_\_\_\_

Marque et modèle du véhicule : \_\_\_\_\_

Numéro de la plaque d'immatriculation : \_\_\_\_\_

Conduire prudemment réduit les risques d'accident. Cependant, certains facteurs échapperont toujours à votre contrôle, y compris l'état des routes, les conditions météorologiques et les autres automobilistes. Veuillez imprimer cet aide-mémoire et le ranger dans votre véhicule. Si vous êtes impliqué dans un accident, utilisez-le pour recueillir l'information nécessaire afin de signaler le sinistre. Cet aide-mémoire vous aidera aussi à gérer la situation.

## Plan de la scène

Esquissez un croquis de la scène de l'accident afin d'expliquer ce qui s'est passé. Indiquez votre véhicule et tous les autres véhicules impliqués dans l'accident.

## Renseignements sur l'autre conducteur

Nom : \_\_\_\_\_

Numéro de permis de conduire : \_\_\_\_\_

Assureur : \_\_\_\_\_

Numéro de police : \_\_\_\_\_

Marque et modèle du véhicule : \_\_\_\_\_

Numéro de la plaque d'immatriculation : \_\_\_\_\_

Nom du ou des passagers : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## Renseignements sur le ou les témoins

Nom(s) : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

# Dix étapes pour gérer un accident de voiture



**1 Arrêtez.**  
Ne quittez jamais les lieux.



**2 Gardez votre sang-froid.**  
Assurez-vous que personne n'est blessé, puis vérifiez s'il y a des dommages matériels.

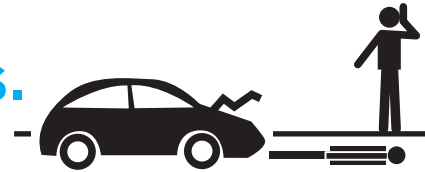


**3 Regardez autour de vous.**  
Surveillez la circulation et allumez vos feux de détresse pour alerter les conducteurs qui s'approchent.



**4 Demandez de l'aide.**  
Si l'accident est grave, appelez le 911.

**5 Venez en aide aux blessés.**  
Gardez-les au chaud et ne les bougez pas, sauf en cas de danger imminent.



**6 Recueillez de l'information.**  
Lorsque vous savez que personne n'est en danger ou que les secours sont en route, recueillez l'information nécessaire pour signaler l'accident à l'aide de la liste de vérification ci-dessus.



**7 Signalez l'accident.**  
Appelez la police pour signaler l'accident, même en cas d'incident mineur. Les règles de signalement peuvent varier; vérifiez auprès de votre municipalité\*.



**8 Prenez des photos.**

- Photographiez notamment ce qui suit :
- > les dommages causés aux véhicules;
  - > les véhicules impliqués dans l'accident;
  - > la scène de l'accident;
  - > les autres conducteurs et passagers impliqués.

**9 Déplacez votre véhicule.**

Mettez-le à l'écart de la circulation, si vous pouvez le faire de façon sécuritaire. S'il est trop endommagé pour le conduire, faites-le remorquer.



**10 Limitez les discussions.**  
Évitez de parler de l'accident avec l'autre conducteur, ou de vous excuser auprès de lui. Ne discutez des faits qu'avec les policiers et votre assureur.

Pour présenter une réclamation ou obtenir une soumission, composez le **1-800-387-1963**.

Co-operators<sup>MD</sup> est une marque déposée du Groupe Co-operators limitée, utilisée sous licence. Les produits d'assurance groupe automobile et habitation sont souscrits par la Compagnie d'assurance COSECO et administrés par H.B. Gestion d'assurance collective Itée, des sociétés du Groupe Co-operators limitée. Les rabais, les garanties et les critères d'admissibilité varient d'une province à l'autre. L'assurance automobile n'est pas offerte en Colombie-Britannique, au Manitoba ni en Saskatchewan.\*Certaines situations exigeront une enquête approfondie. Par exemple, les sinistres susceptibles de donner lieu à des blessures, des pertes environnementales, des dégâts d'eau ou des poursuites juridiques devront être signalés et faire l'objet d'une enquête. Selon votre degré de responsabilité, vos primes pourraient augmenter.

HBG568F(07/17)